

Bernard CHAUSSEGROS

THÉMATIQUES SOCIALES

Réformer l'allocation de rentrée pour plus de justice sociale

Synthèse : l'allocation de rentrée est un dispositif très imparfait auquel pourrait être substitué un apport direct de fournitures scolaires par les établissements. Ce système serait à la fois moins coûteux pour l'Etat et plus juste pour les familles.

Imperfections de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)

- Rappel : montant de l'allocation en 2008 :
 - pour les 5-10 ans 272,57 euros ;
 - pour les 11-14 ans 287,57 euros ;
 - pour les 15-18 ans 297,57 euros.
- Rappel : coût total pour l'Etat : **1,4 milliards €**
- Comme toute allocation versée en numéraire, **l'utilisation de cette allocation n'est pas vérifiable**. En conséquence :
 - Il est probable qu'une partie des ménages n'utilisent pas cette somme pour préparer la rentrée de l'enfant mais pour satisfaire d'autres besoins moins importants.
 - Il est également probable qu'une partie des ménages gère mal cette somme, achetant par exemple des objets scolaires de marque, donc coûteux, et rendant l'allocation insuffisante
- Le seuil de revenus donnant droit à l'ARS et les modulations selon l'âge ou le type d'établissement sont sujets à de **récurrentes polémiques** qui émaillent chaque rentrée de témoignages mécontents.

→ **Problème économique pour le Gouvernement** : *en ces temps de restrictions budgétaires, comment baisser le coût de cette mesure tout en augmentant son efficacité ?*

Un mode plus juste et moins coûteux de distribution de l'ARS

- Nous suggérons que l'ARS prenne la forme d'un don direct des objets nécessaires à la rentrée par les établissements lors de la rentrée.
 - Seraient ainsi distribués : crayons, cahiers, gommes, règles, etc.
 - Les objets seraient bien sûr sans marque, correspondant à un premier prix de qualité suffisante.
- L'Education nationale achèterait les objets en gros, ce qui permettrait de réduire considérablement le coût unitaire des objets pour trois raisons :
 - contournement de la marge du distributeur ;
 - contournement des 19,6 % de TVA (certes actuellement récupérés par l'Etat sous forme d'impôt) ;

- remise sur quantité octroyée par le producteur qui obtiendrait le marché.
- Selon notre estimation, **le tiers de l'ARS** versée par élève couvrirait largement le besoin d'un élève grâce au nouveau système.
- Grâce aux économies réalisées par l'achat direct, **la base des bénéficiaires de l'ARS pourrait être considérablement élargie**. Ainsi, des foyers modestes qui sont actuellement juste au-dessus du seuil auraient accès à cette aide.

Ainsi, l'ARS serait à la fois plus juste, mieux employée et moins coûteuse pour l'Etat.

RSA, superprofits et capitalisme social

Par Bernard Chaussegros

Synthèse : *en consacrant une partie de l'IS des plus grandes entreprises au financement du RSA généralisé, nous pourrions résoudre du même coup le problème de l'effet négatif sur l'opinion des « superprofits » de ces grands groupes.*

Plus généralement, il s'agirait d'intégrer le RSA à une politique de développement économique d'ensemble. L'Etat mettrait ainsi notre économie sur le chemin d'un vrai capitalisme social qui ne sacrifie pas l'efficacité et l'attractivité économiques à la solidarité, mais sait en faire deux dimensions complémentaires.

L'effet désastreux des superprofits sur l'opinion

Les profits record des grands groupes français tels que Total, bien qu'économiquement justifiés, entretiennent l'opinion négative du public vis-à-vis de l'économie de marché.

- Ils fournissent de la matière aux discours politiques radicaux dénonçant dans l'économie de marché un système profondément inégalitaire (Besancenot par exemple).
- Ils nuisent indirectement à l'Etat lui-même accusé de ne pas savoir réguler l'économie et de prêter la main aux « puissances de l'argent ».
- Alors que le thème du « pouvoir d'achat » hante les esprits et que l'idée selon laquelle « les temps sont durs » est largement répandue (moral des ménages au plus bas depuis 1987 au troisième trimestre 2008, baisse de fréquentation des restaurants et bars etc.), de tels profits attisent la rancœur de l'homme de la rue ainsi encouragé à y voir une forme d'égoïsme du système, aussi anormale voire immorale que les licenciements en période de bénéfices.

→ **Problème de communication pour le Gouvernement** : *comment donner l'impression de réagir contre cet état de fait sans faire fuir les entreprises ?*

Solution : un nouveau capitalisme social

La généralisation du RSA se heurte à l'absence totale de marge de manœuvre budgétaire

- Le besoin de financement lié à la généralisation du RSA est estimé à 3 Milliards € en année pleine (hypothèse haute).
- La solution proposée passant par le redéploiement de la prime pour l'emploi (PPE) a été vivement contestée.
- Repousser la généralisation à 2010 pour des raisons budgétaires apparaîtrait comme un recul du Gouvernement et un manquement à la promesse présidentielle.

Une solution : faire payer le RSA en utilisant une partie des impôts des grands groupes

- Proposer aux entreprises dépassant une certaine taille **d'opter pour un IS à 25 % au lieu de 34 %**. Mais cela ne constituerait pas pour autant une réduction d'impôt sans

obligation.

- Les **9 %** économisés seraient pour moitié (4,5 %) obligatoirement versés dans un fonds qui aurait pour vocation de financer le RSA.

Que faire de l'autre moitié ?

La modulation « orientée » des 4,5 % restant de l'IS pourrait selon nous être utilisée comme outil de développement économique à part entière. Nous proposons ainsi quatre possibilités d'exonération du paiement de cette différence.

Quatre possibilités pour l'exonération des 4,5 % restant

- En cas d'investissement dans le **remplacement de l'appareil productif**.

→ *Avantages* : modernisation de l'appareil productif, hausse de la productivité, baisse des coûts, compétitivité accrue etc.

Le nouveau matériel serait exonéré de la **Taxe professionnelle** qui pèse actuellement sur l'outil de production et empêche son renouvellement.

- En cas de **versement aux actionnaires (2/3) et aux salariés (1/3)**.

→ *Avantages* : attractivité accrue des titres des entreprises françaises, financements facilités de ces dernières. Hausse du pouvoir d'achat, motivation des personnels par l'intéressement.

- En cas d'**investissement dans les PME françaises**.

→ *Avantages* : développement de notre tissu de PME (créatrices d'emploi et de dynamisme économique, grandes entreprises en puissance, renforcement des synergies entre grandes entreprises et PME). En contrepartie, les revenus associés à cette participation dans les PME seraient exonérés d'impôt.

Nota : ces solutions peuvent bien entendu être mixées

Effets escomptés

- Cette baisse de l'IS aurait un effet bénéfique sur l'attractivité économique de notre territoire, dans un contexte de concurrence fiscale accrue : nous serions alors légèrement au dessus du niveau de l'Allemagne (25 %), et inférieurs à l'Espagne (33 %), l'Italie (35 %), le Royaume-Uni (32,7 %).
- L'effet immédiat de perte de recettes fiscales nettes pour l'Etat (dû à la réduction du taux) serait donc rapidement compensé par une **augmentation de l'assiette taxable** (arrivée en France de sièges de grandes compagnies).
- Pour la seule société Total, les 4,5% de bénéfices affectés au financement du RSA correspondraient à plus de 600 M€, soit le cinquième des besoins en financement totaux.
- En termes de communication, les grandes entreprises « riches » financeraient le RSA, et prendraient ainsi une part active à la solidarité nationale envers les personnes en difficulté et à la lutte contre le chômage.
- Ecartant les reproches habituellement associés aux aides envers les entreprises, ces mesures constitueraient la base d'un véritable capitalisme social mariant efficacité et justice sociale.

Répartition de création de valeur : idée pour une hausse immédiate du pouvoir d'achat

Synthèse : le pouvoir d'achat est aujourd'hui au centre des préoccupations des Français. A travers ce thème, c'est celui de la répartition de valeur créée par les entreprises qui est en fait questionnée. Cette répartition est perçue comme inéquitable par une majorité de nos concitoyens. La présente note propose une mesure permettant de corriger immédiatement cette répartition au profit des salariés, sans pour autant constituer une charge supplémentaire pour les entreprises.

La répartition des profits des entreprises est depuis toujours un sujet de polémique. En arbitrant entre investissements, dividendes et salaires, l'entreprise donne *de facto* une indication de la part attribuée à chaque facteur (capital, travail) dans la création de valeur.

Au moment où les tensions sociales se cristallisent autour de la question du pouvoir d'achat, le niveau des salaires est devenu un problème central.

La crise actuelle, qui fragilise énormément nos entreprises, rend inenvisageable l'alourdissement des charges supportés par celles-ci.

→ **Comment augmenter le niveau des revenus sans les pénaliser ?**

Une solution : une réduction d'IS conditionnée à une meilleure répartition des richesses

- Notre proposition : proposer aux entreprises **d'opter pour un IS à 20 % au lieu de 34 %**.
- **Cette réduction ne serait accordée qu'à la condition que les 14 % économisés soient pour moitié (7 %) reversés aux salariés sous forme de prime d'intéressement.**
 - Cette prime serait équitablement répartie entre chaque salarié.
 - Cette distribution doit bien sûr s'accompagner d'une modification des conditions de déduction comptable et fiscale du mécanisme actuel de l'intéressement.
 - Cette prime serait versée **immédiatement** lors de l'arrêt des comptes, en franchise de charges sociales et d'impôts.
- L'autre moitié pourrait être affectée au renouvellement de l'appareil productif ou à d'autres formes d'investissement, ou bien encore à la distribution de dividendes.
 - Le coût du renouvellement de l'outil pèse aujourd'hui sur les chefs d'entreprises, grâce à ce dispositif, il serait considérablement allégé.

Effets escomptés

- Hausse immédiate du revenu pour un grand nombre de salariés.
- Participation effective de tous les salariés aux bénéfices de leur entreprise, ce qui aurait des effets sur la motivation et donc la productivité des employés.
- Cette baisse de l'IS aurait un effet bénéfique sur l'attractivité économique de notre territoire, dans un contexte de concurrence fiscale accrue : nous serions alors inférieurs au niveau de l'Allemagne (25 %), de l'Espagne (33 %), de l'Italie (35 %) et du Royaume-Uni (32,7 %).
- L'effet immédiat de perte de recettes fiscales nettes pour l'Etat (dû à la réduction du taux) serait donc rapidement compensé par une **augmentation de l'assiette taxable** (arrivée en France de

sièges de grandes compagnies).

- Une partie des pertes de recette dues à la réduction seraient récupérés sous forme **d'IR et de TVA** (pour la partie de l'augmentation consommée). La mesure réaliserait une relance par la consommation.

La Contribution Solidaire Volontaire

Créer les conditions d'acceptabilité des futures restrictions budgétaires

Synthèse : *La dégradation des comptes de l'état va imposer dès le budget 2011 d'importantes coupes dans les dépenses publiques et des efforts de la part de l'ensemble de la population. Or, l'accroissement des inégalités de revenus au cours des trente dernières années et l'apparition de nouvelles pauvretés — travailleurs pauvres, jeunes incapables de s'insérer socialement, etc. — ont rendu ces efforts collectifs difficilement acceptables par l'opinion convaincue que ces efforts sont le pendant de « cadeaux fiscaux » faits aux plus aisés.*

Un effort « solidaire » des plus aisés apparaît dès lors comme une condition d'acceptabilité des futures et inévitables politiques de rééquilibrage des comptes publics.

1 Quelle Contribution Solidaire et vers quelle destination ?

La nécessité symbolique de mettre les plus aisés à contribution

Le problème du financement des retraites, fondé évidemment sur un déséquilibre réel à long terme auquel il fallait remédier, a néanmoins pu occulter la question plus vaste des nouvelles pauvretés qui apparaissent aujourd'hui.

La précarité touche en effet un nombre croissant de nos concitoyens, qu'ils soient retraités, chômeurs ou travailleurs. Les phénomènes de violence urbaine, l'augmentation de la criminalité sont les conséquences mécaniques d'une telle détérioration du niveau de vie des populations.

A ces phénomènes préoccupants s'ajoute **la crise profonde que traverse l'ensemble de notre tissu productif**. Notre tissu industriel se délite — le déficit record de notre balance commerciale en témoigne —, nos entreprises ont du mal à se développer ou à maintenir leur outil de production sur le territoire hexagonal. Si le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) a été une initiative heureuse du Gouvernement, il n'a pas encore fait l'objet d'une réelle appropriation par les Français. Il est possible pourtant d'en faire un outil plus efficace au service de la compétitivité de l'économie française, à la condition seulement qu'une proximité plus grande soit établie entre les investisseurs et les entreprises financées.

Dans ce contexte économiquement dégradé, **la dimension symbolique** est essentielle. **Aucune politique de redressement ne pourra être entreprise avec succès sans que les conditions d'une acceptabilité par les populations ne soient créées.** Les difficultés et *a*

fortiori les efforts supplémentaires ne seront supportés que s'ils apparaissent équitablement répartis dans la masse.

Une contribution solidaire et économiquement efficace

Nous proposons **d'impulser un vrai élan solidaire de la part des plus aisés** susceptible non seulement de recréer un lien social en danger de rupture mais aussi de **constituer la base d'un nouveau dynamisme de notre économie.**

2 La contribution solidaire : modalités

Le principe

Tout foyer fiscal satisfaisant aux critères définis verserait, en sus des impôts déjà acquittés, une **Contribution de Solidarité et de Développement Economique** égale à un certain montant du revenu imposable.

Que deviennent les fonds liés à cette contribution ?

Le Contributeur Solidaire aura 2 options :

- 1- Il choisit d'investir sa contribution dans le FSI, il bénéficiera de **l'exonération d'impôts sur les dividendes perçu du Fonds** ainsi qu'une exonération totale de la plus value en cas de revente de ses titres au-delà de **5 ans**.
- 2- Il n'a pas l'âme d'un entrepreneur et préférera l'abattement à travers **un crédit d'impôt sur le revenu** de 50 % des sommes versées.

Les fonds récoltés seraient placés par le FSI dans des PME/PMI sélectionnées en vertu de différents critères :

- caractère prometteur de l'activité (les activités liées aux secteurs en développement doivent être privilégiées : biotechnologies, High tech de la communication et de *l'entertainment*, etc.) ;
- nombre d'emplois créés ;
- localisation sur le territoire national et plus spécialement en zones de « développement économique prioritaire ».

Modalités de mise en œuvre

Il conviendrait au préalable de **définir les foyers taxables** en tenant compte des différentes contraintes (nombre de personnes par foyer, lieu de résidence notamment) mais également les seuils de contribution et le taux.

Cela pourrait avoir la forme suivante :

- Foyer (1 à 2 personnes sans enfant) vivant à Paris ayant plus de 7000 € de revenus nets par mois (contre 5500 € en Province) : contribution de **2 %**.
- Au-delà de 7000 € et jusqu'à 9000 € (ou 5500 € et jusqu'à 7500 € en Province) : contribution de **5 %**.
- Au-delà de 9000 € et jusqu'à 15000 € (ou 7500 € jusqu'à 12500 € en Province) : contribution de **7 %**.
- Au-delà de ces seuils, la Contribution sera de **10 %**.

Il est prévu **un abattement de 1500 €** par enfant à charge. Ainsi un couple marié avec 2 enfants et vivant à Paris ne devra contribuer qu'au-delà d'un revenu de 10000 € mensuel.

Avantages attendus

- Apport des capitaux propres qui manquent actuellement à nos PME/PMI pour un réel développement et une ambition internationale.
- Association symbolique des plus aisés sans pour autant les spolier injustement, créant les conditions d'une acceptation des futures réformes par l'ensemble de la population (« les riches aussi ont payé »).
- Cause « nationale » de solidarité, de sauvegarde et de développement du tissu industriel

Annexe : la notion de haut revenu

Les **inégalités de revenu en France** sont constituées par la répartition inégale des ressources économiques perçues par la population vivant en France.

- Nota : *Elles ne doivent pas être confondues avec les inégalités de salaire, celui-ci ne constituant qu'une des sources possibles de revenu, ni avec les inégalités de patrimoine, c'est-à-dire de ressources accumulées sous la forme d'actifs (financiers ou immobiliers).*

Les différentes mesures qui permettent de rendre compte des inégalités de revenu en France montrent **qu'elles sont relativement stables depuis une vingtaine d'années et moins prononcées que dans la plupart des pays occidentaux.**

Il existe cependant **une grande disparité des revenus suivant les régions**, l'Île-de-France étant de loin la région où les revenus sont les plus élevés mais également, où le coût de la vie

et particulièrement du logement, est le plus haut.

La notion de revenus **n'a en effet de sens que pondérée par rapport au coût de la vie, autrement dit, essentiellement, au lieu de résidence**, car un couple vivant à Paris avec 5000 € mensuels n'a pas la même capacité d'épargne qu'un couple vivant en province. cette distinction aura son importance par la suite.